

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

23 Octobre 2020

OBJET : Provision pour risques et charges de fonctionnement et dépréciation des comptes des redevables.

L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-trois Octobre, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire EN VISIOCONFERENCE, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA,
Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET,
Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA,
Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO,
Maurice DI NOCERA, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO,
Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Roland GIBERTI, Valérie GUARINO, Jean-
Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL,
Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES,
Lucien LIMOUSIN, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY,
Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN,
Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI,
Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-
PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI,
Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA,
Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIT EXCUSÉ :

Richard MALLIE donne procuration à Brigitte DEVESA

ÉTAIT ABSENT :

Jean-Claude FERAUD

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 23 Octobre 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Provision pour risques et charges de fonctionnement et dépréciation des comptes des redevables.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- la dotation au chapitre 68, d'un montant de 4.321.878 € soit 3.303.920 € au titre de nouvelles provisions pour risques et charges (dont 3.145.000 € de contentieux divers et 158.920 € pour le compte-épargne temps) et 1.017.958 € pour le non-recouvrement des titres des indus RMI-RSA ;
- la reprise au chapitre 78, d'un montant de 2.472.614 € au titre des provisions pour risques et charges, soit 2.281.000 € pour les contentieux et 191.614 € pour la Société Nature Bois et Emballages.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**